

CM AT/MP



Certificat Médical Accident du Travail/Maladie Professionnelle

Le service CM AT/MP, mode d'emploi

- Ce service permet de saisir en ligne un certificat médical d'accident du travail ou de maladie professionnelle et de l'adresser directement à la caisse et au service médical dont dépend votre patient.
- La signature et la confidentialité sont assurées par votre carte CPS et la carte Vitale de votre patient.
- Deux moyens d'y accéder :
 - en ligne sur le **portail « Espace pro »**,
 - directement **intégré dans votre logiciel** de gestion de cabinet (si votre éditeur le propose).

De vrais + au quotidien

- **Une assistance au remplissage :**
 - **données administratives pré-remplies**, récupérées à la lecture de la carte Vitale,
 - dématérialisation de tous les types de certificats médicaux AT/MP : **Initial, Prolongation, Final, Rechute**,
 - contrôles de cohérence de la saisie pour fiabiliser le certificat médical avant transmission.
- **Une transmission facilitée pour vous et votre patient :**
 - tous les éléments destinés à l'Assurance Maladie sont transmis par voie électronique,
 - pour toute prescription, l'exemplaire destiné à votre patient doit lui être remis,
 - si vous prescrivez un arrêt de travail, l'exemplaire employeur est à remettre obligatoirement à votre patient.
- **En 3 points-clés :**
 1. transmission sécurisée du certificat médical,
 2. traitement plus rapide du dossier,
 3. possibilité de sauvegarder le certificat médical prescrit.





CM AT/MP dans Espace pro

Avec la carte Vitale du patient et votre carte CPS, accédez au service Certificat Médical Accident du Travail/Maladie Professionnelle directement dans votre compte Espace pro, dans la **rubrique « Services patient »**.

Pour en savoir plus

Un conseiller de l'Assurance Maladie est à vos côtés pour toute question sur le service Certificat Médical Accident du Travail/Maladie Professionnelle en ligne.

CM AT/MP intégré dans votre logiciel

Prochainement



L'Assurance Maladie vous accompagne